

Le 10 mars 2014

Régie de l'énergie

*Objet à verser au dossier R-3863-2013 (observations)
et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)*

La présente est pour réclamer un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération appelés également « compteur intelligent » par la Société d'État Hydro-Québec.

Je suis préoccupée par la façon dont Hydro Québec gère ce dossier, car il semble minimiser l'opposition citoyenne, les avis de non-consentement (lettres ci-jointes écrites en 2012) et aussi les gens qui sont exposés aux ondes et développent des symptômes alarmants.

En 2011, sans me prévenir, Hydro Québec a installé un compteur Itron chez moi et chez mon voisin du rez-de-chaussée. En janvier 2012, j'envoyais une lettre à Hydro Québec afin de récupérer le compteur mécanique. On m'a répondu que je devrais alors payer des frais que je considère encore aujourd'hui comme dispendieux. Je refuse également de payer des frais pour une technologie dont l'impact sur la santé est très préoccupant.

De plus, récemment, je sors de chez moi et j'aperçois un homme, un compteur entre les mains, dans l'entrée de ma cour. Je lui demande ce qu'il fait et il me répond qu'il doit installer un nouveau compteur d'une autre marque. Je lui dis que je souhaite récupérer mon ancien compteur et qu'il n'est pas question qu'il installe un « compteur intelligent ». Il retourne à son camion et il me donne un dépliant avec un numéro de téléphone.

J'appelle au numéro inscrit sur la carte. Je parle à un agent qui se nomme André Ndiaye de Cap Gemini. Je lui explique mon histoire et il me dit que je dois payer des frais si je veux ravoir mon ancien compteur. Je lui dis que je ne désire pas payer de frais, que c'est trop onéreux et je lui explique les raisons de mon attitude. Plusieurs fois, il me dit qu'il indiquera sur sa feuille que je désire avoir de l'information. Finalement, je comprends qu'il ne semble pas avoir l'option « plainte » sur cette

feuille. J'ai fini par dire « oui », dans le sens « écrivez ce que vous voulez puisqu'il n'y a pas d'autres choix ».

Pour le moment, je n'ai pas de « compteur intelligent », mais j'ai un compteur qui émet des ondes électromagnétiques. Je souffre d'acouphène depuis un an et de vertige depuis décembre dernier. Je ne sais pas si ces malaises sont dus au compteur, mais de toute façon, pour moi et pour tous les gens qui souffrent de problèmes de santé, je demande un moratoire et l'installation de mon ancien compteur mécanique, sans frais d'installation et sans frais mensuel.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma requête.

Danielle Sabourin

Montréal, 20 janvier 2012

Hydro Québec
Service des plaintes
C.P. 11003
Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4T3

Madame,
Monsieur,

Par cette lettre, je porte à votre attention le fait qu'un compteur numérique a été installé chez moi sans mon consentement et sans me prévenir.

Je souligne également que la Régie de l'énergie n'a pas encore donné son approbation finale pour l'installation d'un compteur « intelligent ». Or, la maison que j'occupe, un duplex situé sur la 41^e Avenue dans le quartier Rosemont est la seule maison des environs où un tel compteur a été installé. À ma connaissance, le quartier Rosemont ne fait pas partie d'une région ou d'un quartier pilote. Pour quelle raison les installations se poursuivent-elles en dehors des régions ou des quartiers pilotes?

Il me semble qu'Hydro Québec ne s'accorde pas le temps nécessaire pour étudier cette nouvelle technologie et les impacts sur la santé humaine et de l'environnement?

Je souhaite qu'Hydro Québec qui depuis de nombreuses années est un des symboles de fierté des Québécois fasse preuve de courtoisie envers ces clients (dont je fais partie depuis une quarantaine d'années) et de circonspection à l'égard de cette nouvelle technologie.

Ainsi, je demande que le compteur mécanique qui fonctionnait très bien soit réinstallé chez moi, et ce, tant et aussi longtemps que des évaluations pertinentes n'auront pas été démontrées (par des chercheurs et des organismes indépendants) quant à la sécurité humaine et environnementale des compteurs dits « intelligents ».

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Danielle Sabourin
No de client

c.c. Régie de l'énergie

Le 25 janvier 2012

*Monsieur Jean-Paul Théorêt
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2*

*Objet : Observations soumises à la Régie de l'énergie
Dossier R-3770-2011 HQD - Demande d'autorisation pour réaliser le
projet lecture à distance - Phase 1*

Monsieur,

*Par cette lettre je désire vous faire part de mes préoccupations
concernant l'installation des compteurs intelligents ou autres compteurs
numériques transmettant des ondes électromagnétiques.*

*D'un côté, Hydro Québec se base sur le code de sécurité (le code 6) du
gouvernement canadien pour alléguer que le niveau d'exposition est
inférieur aux limites établies par Santé Canada. Or, d'après certains
experts, de plus en plus nombreux, qui se prononcent à ce sujet, et dont
on peut trouver facilement les références, ces normes sont désuètes. Cela
n'est pas étonnant puisque les micro-ondes sont entrés dans nos vies
récemment et nous ne connaissons pas suffisamment les effets sur la
santé de la surexposition aux micro-ondes. Néanmoins, il y a de plus en
plus de personnes qui sont atteintes du syndrome d'intolérance aux
champs magnétiques ⁽¹⁾.*

*Bien sûr, plusieurs personnes possèdent des cellulaires, des routeurs et
nous sommes de plus en plus envahies par les tours de transmission.
Cependant, tous les appareils que nous possédons peuvent être débranchés
lorsque nous ne désirons plus les utiliser. Ce n'est pas le cas des compteurs
numériques ou des compteurs intelligents.*

*Un feu vert à Hydro-Québec mettra non seulement en péril la santé de
personnes déjà électrohypersensibles au Québec, mais il risquera
également de compromettre à relativement court terme la santé de
millions de Québécois-es qui risqueront de subir à leur tour au bout de*

quelques années les affres du Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques, ce qui engendrera des coûts élevés pour le système de santé québécois et surtout infligera des épreuves douloureuses à toutes les personnes affectées.

Comme pour l'hypersensibilité aux polluants chimiques, une fois que l'on devient allergique aux champs électromagnétiques, il est pratiquement impossible de revenir en arrière et on doit comprendre que pour le reste de sa vie on devra se protéger de ces radiations.

D'autre part, non seulement les économies potentielles censées découler de cet investissement de près d'un milliard de dollars risquent d'avoir été grandement surestimées, mais si l'on se fie aux précédents chez Hydro-Québec, on peut à juste titre craindre un dépassement de coûts ⁽²⁾.

*Pourquoi se lancer dans une telle aventure alors que nos compteurs électromécaniques actuels, dont une bonne quantité ont été installés depuis moins de quatre ans, fonctionnent encore très bien et ont une durée de vie utile allant bien au-delà de 40 ans alors que la durée de vie initiale de ces nouveaux compteurs ne sera semble-t-il que de 9 ans. C'est donc dire qu'à peine quatre ans après avoir fini d'installer ces nouveaux compteurs, Hydro-Québec devra déjà commencer à les remplacer, entraînant ainsi une inévitable baisse de rentabilité de la division distribution d'Hydro-Québec, et privant le trésor public québécois de revenus dont le Québec a bien besoin pour rembourser sa dette. Le mémoire présenté par *Option consommateurs* à la Régie de l'énergie aborde justement toute cette question et met en lumière le fait qu'Hydro-Québec sous-estime les coûts réels de toute cette aventure et surestime les prétendues économies de cette relève à distance des compteurs électriques.*

Il y a plusieurs mois, sans prévenir et sans autorisation, Hydro Québec a installé un compteur numérique chez moi. J'habite le haut d'un duplex dans le quartier Rosemont et nous sommes les seuls dans les environs où ce genre d'installation a été effectué. Je crois qu'Hydro Québec a déjà commencé une autre phase du plan d'installation sans même que la Régie de l'énergie approuve ou non l'installation des nouveaux compteurs.

Quel est le rôle de la Régie de l'énergie dans toute cette affaire? Comment se fait-il qu'Hydro Québec, sans autorisation, puisse aller de l'avant?

Je lis sur le site de la Régie de l'énergie qu'elle a pour mission d'assurer la

conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs... or, dans le moment, je n'ai pas l'impression que la Régie joue son rôle de protection des consommateurs.

Il existe des solutions qui seraient beaucoup moins coûteuses pour les citoyens et pour Hydro Québec. Il suffirait d'offrir à ses abonnés, moyennant un rabais sur leur facture d'électricité mensuelle, de faire eux-mêmes l'autorelève de leur compteur.

Cette possibilité sera sans doute écartée, mais elle pourrait au moins être offerte aux gens qui sont électrohypersensibles.

Et si les compteurs numériques ne peuvent être remplacés, pourquoi ne pas offrir une seule relève par semaine?

Enfin, il existe d'autres solutions que celles qui nous sont proposées.

Je joins à cette lettre une copie de la lettre que j'ai envoyé à Hydro Québec afin que le compteur mécanique soit réinstallé chez moi.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations sincères.

*Danielle Sabourin
6362, 41^e Avenue
Montréal (Québec)
H1T 2T9
Tél. : 514 251-9700
Courriel : daniellesabourin@videotron.ca*

(1) Je rappelle que l'Organisation mondiale de la Santé a classé les micro-ondes émises par les téléphones cellulaires comme étant potentiellement cancérigènes.

(2) La Presse, 24 mai 2011 : Hydro Québec : 40 % des contrats informatiques dépassent les budgets prévus.